

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE N° 27/2026

Portant réglementation temporaire de la circulation (limitation de vitesse à 30 km/h) sur la Route Départementale n° 164 en agglomération.

Le Maire de la commune de HENNEZEL,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1 et suivants ;
- **Vu** le Code de la route, notamment les articles R. 411-5, R. 411-8 et R. 413-1 ;
- **Vu** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - 8ème partie - Signalisation temporaire) ;
- **Vu** l'avis préalable des services de la Direction des Routes du Conseil Départemental ;
- **Considérant** l'organisation d'un vide-grenier dans le bourg de la commune de Hennezel le dimanche 26 juillet 2026 ;
- **Considérant** l'affluence particulière de piétons et la nécessité de renforcer la sécurité des usagers de la route et des visiteurs à cette occasion ;

ARRÊTE

Article 1 : Périmètre et limitation de vitesse : Dimanche 26 juillet 2026 de 09h00 à 21h00, la vitesse maximale autorisée de tous les véhicules est limitée à **30 km/h** sur la Route Départementale n° 164, située en agglomération, entre le PR (**chemin du cimetière**) et le PR (**route allant à Clairefontaine**).

Article 2 : Signalisation : La signalisation réglementaire conforme aux instructions en vigueur (panneaux B14 « 30 », panneaux d'annonce de danger, etc.) sera mise en place, entretenue et retirée par **les services techniques municipaux**, sous le contrôle des services de la commune.

Article 3 : Sanctions et infractions : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Exécution et publication : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de DARNEY ;
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de DARNEY ;
- Les services de la Direction des Routes du Conseil Départemental ;

Le présent arrêté sera affiché aux emplacements habituels et sur le site de la manifestation.

Fait à HENNEZEL, le 20 JUILLET 2026

Le Maire,

Manon DELIOT



Exécutoire le 23/07/2026

Publié le 23/07/2026